



*Centrales Villageoises  
du Pays Mornantais*



**Un projet citoyen  
de production d'électricité photovoltaïque**

**© GONIN Pierre - janvier 2019**

Film réalisé par :

**Pierre GONIN**

[pf.gonin@gmail.com](mailto:pf.gonin@gmail.com)

Assisté de :

**Benjamin LAUGINIE, Gilles DUTRÈVE,  
Laurence CARPOT et Pierre-Yves DUCREST**

Prises de vue par drone :

**Pascal BELLEMIN-BERTAZ**

06 88 62 23 38 - [pb2b@wanadoo.fr](mailto:pb2b@wanadoo.fr)

Musique :

**Zull (Philippe LORIDON)**

Mixage:

**Willo (William LORIDON)**

Interviews (par ordre d'apparition à l'image)

**Guy RIVOIRE**

**Gérard MOINE**

**Gilles DUTRÈVE**

**Benjamin LAUGINIE**

**Louis TOSOLINI**

**Marie-Claire DELEPIERRE**

**Gwenaelle PERSIAUX**

## Sommaire

Présentation de la SAS CVPM.....	5
Généralités .....	5
Gouvernance .....	6
Les actionnaires.....	7
Les financeurs et leur contribution .....	12
L'association nationale des Centrales Villageoises .....	14
Historique du projet .....	15
Genèse du projet.....	15
Première réunion publique .....	15
Deuxième réunion publique.....	16
Création de la SAS .....	17
Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires du 17 mai 2017.....	18
Choix des partenaires.....	20
Les fournisseurs.....	21
Le groupement de commandes .....	22
Les panneaux.....	22
Les onduleurs .....	24
La mesure de la production.....	25

Informations techniques .....	26
Production / vente d'électricité .....	26
Revente totale .....	27
Notions de physique .....	28
Durée de vie et recyclage .....	29
Le début des travaux .....	30
Le premier raccordement .....	31
La poursuite des travaux .....	32
Cas de la commune de Sainte Catherine .....	33
La fin des travaux .....	34
Inauguration .....	35
Assemblée générale du 2 juin 2018 .....	36
La production d'électricité .....	39
Suivi annuel de la production .....	39
Suivi du bon fonctionnement et maintenance des centrales .....	40
Localisation des centrales .....	41
Diversité des réalisations .....	47
D'autres projets sur le territoire du Pays Mornantais .....	53
Remerciements .....	54
Droits de diffusion .....	55

# Présentation de la SAS CVPM

## Généralités

Centrales Villageoises du Pays Mornantais (CVPM) est une Société par Actions Simplifiée (SAS\*), à gouvernance citoyenne. Avec plus de 280 actionnaires en 2019 ; elle a pour but de développer les énergies renouvelables ainsi que la maîtrise de l'énergie sur le territoire mornantais, en associant citoyens, collectivités locales et entreprises.

- \* Une SAS est une société commerciale définie par les articles L.227-1 à L.227-201 et L.244-1 à L.244-42 du code de commerce français.

SIREN : 823 215 892

SIRET : 82321589200014

Code NAF ou APE : Production d'électricité (3511Z)

Date immatriculation RCS : 31/10/2016

La SAS Centrales Villageoises du Pays Mornantais conduit différents projets, le plus important à ce jour étant la location de toitures sur des bâtiments du territoire, afin d'y installer des panneaux photovoltaïques.

L'électricité produite est revendue pour alimenter le réseau électrique pour une utilisation locale par les habitants du territoire.

## Gouvernance

La SAS CVPM est composée :

- D'un comité de pilotage d'une vingtaine de personnes,
- Incluant un conseil de gestion, statutairement composé de 12 membres élus par les actionnaires, dont le Président, actuellement **Gilles DUTRÈVE**. Sa composition évolue tous les ans.

A ce jour, tous les membres sont bénévoles.

Ces instances gèrent tous les sujets en lien avec la SAS, dont les aspects concrets de la production. Elles mènent aussi la réflexion stratégique pour de nouveaux projets.

Le Comité de pilotage de la SAS Centrales Villageoises du Pays Mornantais est composé (2018-2019) de :

**Alexis ARENOU, André MONTET, Benjamin LAUGINIE, Bernard DEPLAUDE, Brigitte FANER, Brigitte LOUSTE, Christine DEROBERT COLLOD, Claudine THIRY, Danièle BLONDEAU, François DURAND, Gérard MOINE, Gilles DUTRÈVE, Guy RIVOIRE, Jean GRENIER, Jean-Marc DUSSARDIER, Jean-Yves BOUCHUT, Jean-Yves LE MONTRÉER, Laurence CARPOT, Louis TOSOLINI, Marc DELORME, Pierre-Yves DUCREST, et Vincent BAROLLIER.**

## Les actionnaires

Les actionnaires sont regroupés en 3 collèges :

- **10 collectivités**
- **6 personnes morales**
- **267 personnes physiques**

### Les 10 collectivités actionnaires

- **Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO)**
- **Et les communes de :**
  - Beuvallon**
  - Chabanière**
  - Chaussan**
  - Orliénas**
  - Rontalon**
  - Saint-André-la-Côte**
  - Sainte Catherine**
  - Saint Laurent d'Agnay**
  - Taluyers**

## Les 6 actionnaires personnes morales

### La SCL

Sauvegarde des Coteaux du Lyonnais

[www.scl-rhone.org](http://www.scl-rhone.org)

Opposée à l'A45 et force de propositions alternatives.



### Le Lotus Bio

Mornant - Centre-ville

[www.lelotusbio.com](http://www.lelotusbio.com)

Epicerie 100% bio, locale le plus possible.



### Société d'Economie Mixte Solidarité Energies Loire (SEM SOLEIL)

Créée par le Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire pour investir dans des projets de production d'électricité décentralisée à partir d'énergies renouvelables.





## Association Vivre Ensemble en Pays Mornantais (VEPM)

[www.vepm.net](http://www.vepm.net)

Association visant notamment à promouvoir la vie démocratique et des projets intercommunaux dans le territoire du Pays Mornantais.



## Ferme-Brasserie La Soyeuse Rontalon

[www.facebook.com/Lasoyeusebio](https://www.facebook.com/Lasoyeusebio)

Bières locales de qualité dont la fabrication cause un impact moindre sur l'environnement.



## Orliénas Demain

Association locale d'Orliénas

Promotion de la démocratie citoyenne et participative, de la solidarité sous toutes ses formes, des modes de vie respectueux de l'homme et de la nature.



## Les 267 actionnaires personnes physiques

Tout citoyen peut être actionnaire de la SAS CVPM à gouvernance coopérative.

Chaque personne morale ou physique devient sociétaire en achetant des parts à 50€ l'unité.

Il est possible de souscrire plusieurs parts par personne et par foyer, les mineurs peuvent être eux-aussi actionnaires.

Devenir actionnaire, c'est :

- Agir contre le dérèglement climatique,
- Participer concrètement dès maintenant à la transition énergétique,
- Contribuer à la production locale d'énergie électrique photovoltaïque,
- Marquer son engagement pour agir concrètement et durablement pour l'environnement,
- Permettre la mise à disposition de tous d'une électricité d'origine renouvelable,
- Placer utilement son épargne.

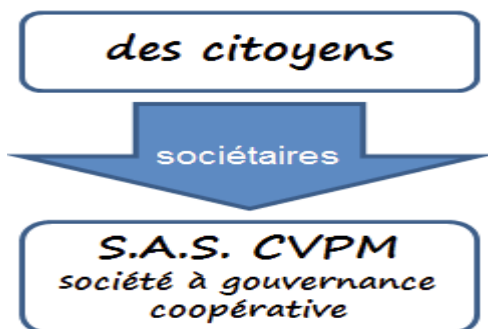
Une Assemblée Générale ouverte à tous les actionnaires se tient une fois par an. Chaque sociétaire dispose du même pouvoir, quel que soit le nombre de parts acquises : un sociétaire = une voix.

Chaque Assemblée Générale décide de la répartition des résultats. Il est prévu de rémunérer les sociétaires à partir de la 4eme année, avec un rendement au moins équivalent à celui des livrets d'état.

**Le projet est d'abord citoyen**, réalisé par des citoyens qui s'engagent collectivement pour l'ensemble des habitants du Pays Mornantais.

Etre actionnaire, ce n'est pas un don, c'est un investissement !

- D'abord un investissement pour l'écologie,
- Mais aussi, un placement qui rapportera des dividendes.



## Les financeurs et leur contribution

**L'Agence régionale  
Auvergne-Rhône-Alpes  
Energie Environnement**



**Auvergne  
Rhône-Alpes**  
Énergie Environnement

Accompagne les acteurs des territoires sur les questions d'énergie et d'environnement.

A ce titre, elle a été l'élément crucial qui a permis de faire émerger un modèle économique viable permettant d'impliquer des citoyens dans la transition énergétique de leur territoire, à savoir celui des Centrales Villageoises.

Le programme initial est maintenant en phase d'essaimage dans de nombreux territoires : des citoyens se mobilisent ainsi pour créer des unités décentralisées de production d'énergies renouvelables, avec comme horizon la création de «Territoires à Energie Positive » (TEPOS).

[www.auvergnerhonealpes-ee.fr](http://www.auvergnerhonealpes-ee.fr)

**Le SOL (Syndicat de  
l'Ouest Lyonnais)**



Syndicat de  
l'Ouest Lyonnais

A permis la réalisation des études de faisabilité, avant la phase de constitution de SAS.

[www.ouestlyonnais.fr](http://www.ouestlyonnais.fr)

**La COPAMO (Communauté  
de Communes du Pays  
Mornantais)**



Soutient depuis le début ce projet qui s'inscrit dans son plan de développement d'un territoire à énergie positive.

[www.cc-paysmornantais.fr](http://www.cc-paysmornantais.fr)

**La Région Auvergne-  
Rhône-Alpes**



Convaincue de l'intérêt de notre démarche, la Région nous a accordé une subvention dans le cadre d'un appel à projets visant à soutenir des initiatives ancrées sur le territoire, et dont la gouvernance est portée localement. Cette aide nous permettra de poursuivre notre projet de production d'énergies renouvelables sur les territoires de la COPAMO. C'est une deuxième phase qui reste à imaginer et à mettre en œuvre avec nos actionnaires.

[www.auvergnerhonealpes.fr](http://www.auvergnerhonealpes.fr)

## L'association nationale des Centrales Villageoises

La SAS Centrales Villageoises du Pays Mornantais est membre de la jeune **association des Centrales Villageoises**, témoin et outil d'un nouvel essor sur l'ensemble des territoires de France.

Les Centrales Villageoises fonctionnent en réseau au sein de cette association et partagent un modèle similaire, basé sur la mise en commun d'un grand nombre d'outils et de services. Ce modèle est aujourd'hui mis en œuvre dans plusieurs régions françaises.

Au printemps 2019 en France, 19 sociétés regroupant 3 000 actionnaires, ont déjà créé 250 installations photovoltaïques. Celles-ci représentent une puissance installée de 2,5 MWc, soit une production annuelle de 3 GWh pour un investissement citoyen de 6 millions d'Euros.

[www.centralesvillageoises.fr](http://www.centralesvillageoises.fr)



## Historique du projet

### Genèse du projet

Le projet "Centrales Villageoises du Pays Mornantais" est une démarche citoyenne, initiée par l'association locale Vivre Ensemble en Pays Mornantais (VEPM) à l'occasion du Café citoyen d'octobre 2015 organisé par l'association Orliénas Demain.



### Première réunion publique

La première réunion publique d'information s'est tenue le 15 juin 2016 à la salle du conseil de l'espace COPAMO, à Mornant.

Organisée par l'association VEPM et la COPAMO, cette réunion a permis de soumettre aux participants le projet citoyen naissant de production d'énergie renouvelable sur notre territoire.

## Deuxième réunion publique

Fort du succès de la première réunion, un groupe de travail s'est constitué et une deuxième réunion publique s'est tenue le 24 janvier 2017 à l'espace COPAMO. Ses objectifs étaient de :

- Présenter les toitures sélectionnées pour recevoir les premières centrales photovoltaïques sur les différentes communes du Pays Mornantais,
- Expliquer le montage économique,
- Lancer le début de la souscription des actionnaires à la SAS.

A cette occasion, il a été convenu que tout citoyen (majeurs et mineurs) ou personne morale, pourrait devenir sociétaire de la société à gouvernance coopérative en gestation.

Des décisions structurantes ont ainsi été prises : la SAS Centrales Villageoises du Pays Mornantais sera locataire des toitures sur des bâtiments du territoire dans le cadre d'un bail longue durée de 20 ans pour y installer des panneaux photovoltaïques.

L'électricité produite alimentera le réseau électrique pour une utilisation locale par les habitants du territoire.

La SAS CVPM exploitera les installations et revendra à EDF-OA l'électricité produite (obligation d'achat d'EDF).



## Création de la SAS

Le projet de Centrales Villageoises en Pays Mornantais s'est donc définitivement concrétisé en octobre 2016 par la création de la « SAS Centrales villageoises en Pays Mornantais ».

Cette entreprise est devenue la structure juridique officielle porteuse du projet. C'est une société coopérative locale, portée par un territoire. Elle a pour but de développer les énergies renouvelables ainsi que la maîtrise de l'énergie sur ce territoire, en associant citoyens, collectivités locales et entreprises. Il s'agit d'impliquer concrètement dans la « transition énergétique » le maximum d'habitants.

Le projet a bénéficié dès le départ du soutien financier de la Communauté de communes du Pays Mornantais (COPAMO), et du Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL). Grâce à l'obtention de subventions, les premières études ont ainsi pu être menées pour démontrer la faisabilité du projet.

## Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires du 17 mai 2017

La première Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires a décidé collectivement du lancement des opérations. 150 personnes étaient présentes ou représentées.

Lors de cette assemblée, les fonds récoltés étaient déjà à la hauteur des premiers objectifs :

- 120.000€ de fonds propres récoltés,
- Montant moyen de la souscription : 500€.

Diversité des actionnaires "personnes physiques" :

- 78% des actionnaires sont du Pays Mornantais,
- 30 personnes mineures (le plus jeune avait un mois).



Les actionnaires présents pour l'Assemblée Générale extraordinaire, au soleil devant la COPAMO

Les actionnaires, répartis en 3 collèges, après approbation des étapes réalisées et l'état des lieux présentés, ont donné pouvoir à l'unanimité au Conseil de Gestion pour passer à la phase opérationnelle.



Vote des actionnaires validant  
le lancement de la phase opérationnelle

### **Le projet global :**

- 26 toitures (25 de 9 kWc et 1 de 36 kWc)  
Puissance totale installée = 260 kWc
- 1500 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques
- Production annuelle estimée : 290 000 kWh.
- Coût total des travaux : 583 600 € HT

## Choix des partenaires

Cabinet d'études : Cythelia

<http://www.cythelia.fr>



Prêteur : Caisse d'Epargne Rhône-Alpes

<https://www.caisse-epargne.fr/rhone-alpes>



Assureur : MMA

<https://www.mma.fr>



## **Installateurs choisis :**

A la suite d'une sélection rigoureuse, 3 entreprises locales ont été choisies pour installer les 26 installations :

### **TRAVO D'AVENIR**

<http://www.travodavenir.fr>

### **ETERA**

<https://www.etera.fr>

### **SOLAIR CONFORT**

<http://www.solairconfort.fr>

## **Les fournisseurs**

Dans notre cahier des charges, nous nous sommes imposés des fournisseurs européens, et un haut niveau d'exigence technique.

Voici les fournisseurs et matériels qui équipent l'ensemble de nos 26 toitures :

## Le groupement de commandes

Soucieux d'apporter une économie d'échelle sur l'achat des 26 installations, le comité de gestion a réalisé un groupement de commandes afin que les 3 installateurs bénéficient d'un tarif d'achat négocié auprès d'un distributeur lyonnais.

Ce montage innovant a pour vocation d'être mutualisé à l'ensemble des Centrales Villageoises de différents territoires.

[www.eklor.fr](http://www.eklor.fr)



## Les panneaux

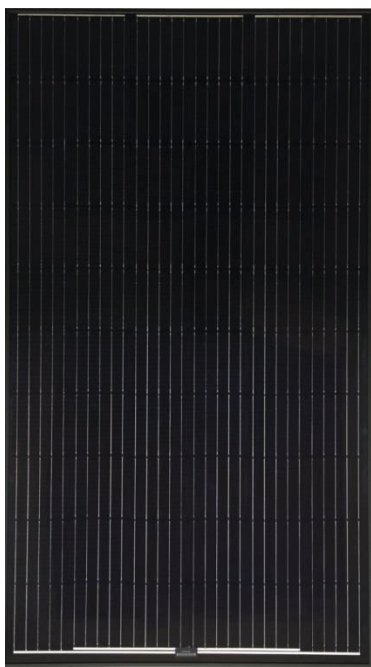
Les panneaux photovoltaïques, composés principalement de silicium (matière que l'on trouve en grande quantité dans le sable), transforment directement l'énergie lumineuse du soleil en électricité. Plus il y a de panneaux sur une toiture, plus la puissance produite est grande.

Les panneaux choisis sont de marque Aleo et répondent aux règles de performance et de qualité parmi les plus strictes.

De fabrication allemande, leur durée de vie réelle va bien au-delà des 20 ans.

[www.aleo-solar.fr](http://www.aleo-solar.fr)

aleo



Module photovoltaïque de 300Wc  
au silicium cristallin

## Les onduleurs

Pour chaque installation, c'est un équipement indispensable pour convertir le courant continu produit par les panneaux photovoltaïques, en courant alternatif injecté sur le réseau électrique.

Fronius, société autrichienne, est un des leaders européens pour les onduleurs photovoltaïques.

[www.fronius.com](http://www.fronius.com)



Onduleur photovoltaïque de 8,2kW



## La mesure de la production

La production de chaque installation photovoltaïque est transmise par un routeur GSM fourni par Monabee, entreprise française de gestion de l'énergie située près de Lyon.

Le système de monitoring permet de relever en quasi temps réel les informations techniques (puissance, énergie produite, etc...) de chaque installation et de les restituer sur une interface personnalisable, accessible sur le web et sur smartphone.

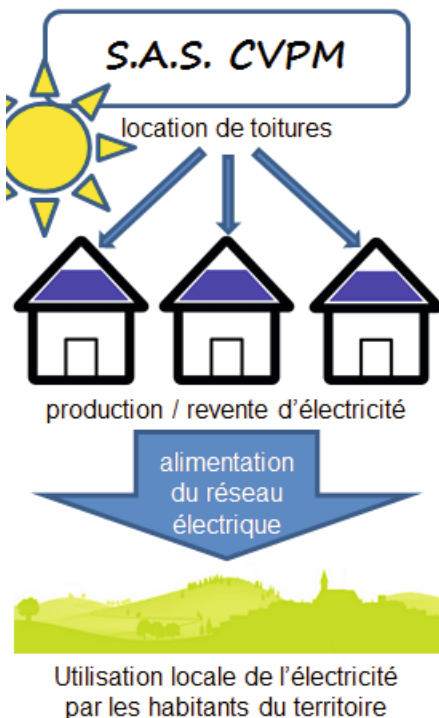
[www.monabee.fr](http://www.monabee.fr)



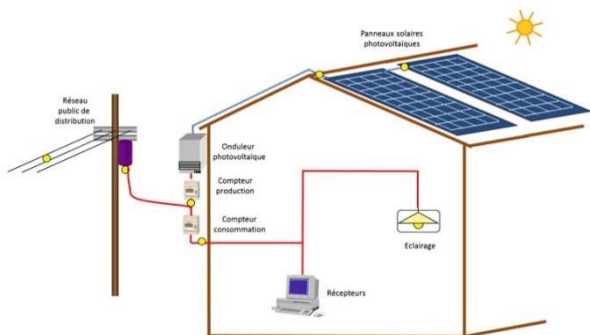
## Informations techniques

### Production / vente d'électricité

La SAS Centrales Villageoises du Pays Mornantais loue des toitures sur des bâtiments du territoire et y fait installer des panneaux photovoltaïques. L'intégralité de l'électricité produite est revendue pour alimenter le réseau électrique pour une utilisation locale. C'est ce que l'on appelle la revente totale.



## Revente totale



Les panneaux solaires photovoltaïques produisent du courant continu, sous l'effet de la lumière.

Celui-ci est transformé en courant alternatif par l'onduleur avant d'être injecté totalement dans le réseau public de distribution.

Un compteur mesure l'énergie électrique produite, qui est vendue à un tarif fixe sur 20 ans.

Ce compteur est différent de celui qui équipe le bâtiment, qui sert à mesurer l'énergie consommée.

L'électricité produite localement est consommée au plus près, en fonction des besoins consommés dans les bâtiments alentours.

## Notions de physique

Le kilowatt-heure (kWh) est une unité d'énergie correspondant à celle consommée ou produite par un appareil de 1 kWatt de puissance, pendant une durée d'une heure.

Le kilowatt-crête (kWc) est l'unité de mesure de puissance d'un panneau solaire. Il correspond à la délivrance d'une puissance électrique instantanée de 1 kWatt, sous de bonnes conditions d'ensoleillement et d'orientation.



Pour des raisons d'optimisation financière, nos premières centrales du Pays Mornantais ont une puissance de 9 kWc, sauf celle de Taluyers, d'une plus grande surface, qui elle fait 36 kWc.

## Durée de vie et recyclage

Le projet est prévu pour une production sur une durée de 20 ans. A l'issue de cette période, les propriétaires des toitures auront la possibilité de devenir propriétaire des installations. La production pourra alors continuer encore de nombreuses années car l'espérance de vie d'un module solaire est bien supérieure à 20 ans.

In fine, les panneaux solaires photovoltaïques seront recyclés à 90% environ (essentiellement composés de verre, de silicium, d'aluminium et de plastiques).

En France, PV Cycle, éco-organisme à but non lucratif, en assure la collecte et le recyclage qui sont obligatoires.

[www.pvcycle.fr](http://www.pvcycle.fr)



## Le début des travaux

Les toitures ont été identifiées par des bénévoles assistés d'experts en énergie.

Puis, les toitures présélectionnées ont été étudiées et validées par un bureau d'études spécialisé.

Ensuite, les demandes de raccordement ont été transmises fin décembre 2016 à ENEDIS (anciennement ERDF).

Enfin, le matériel choisi, de haute qualité et de fabrication européenne, a été commandé.

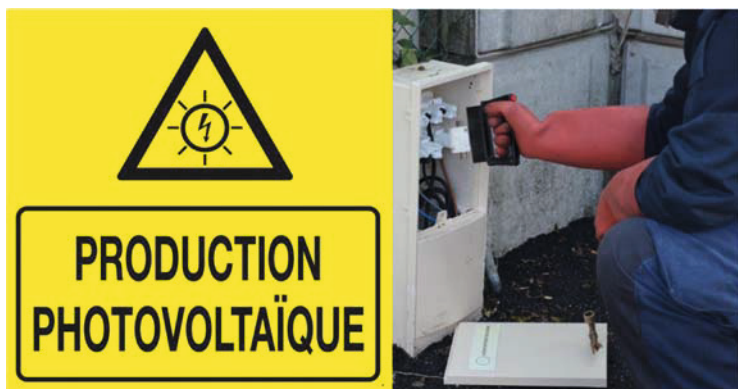
Les premiers travaux ont commencé en août 2017 sur la centrale de 36KW installée sur la salle des fêtes de Taluyers. Puis, d'août à septembre 2017, la première tranche de travaux a concerné 11 autres toitures.



Travaux à Chassagny (Beauvallon) – salle des Varennes

## Le premier raccordement

Ce premier raccordement a été réalisé en octobre 2017 par les équipes techniques d'ENEDIS.



Mise en place des fusibles de raccordement  
sur le réseau de distribution

## La poursuite des travaux

Dès lors, les installations des Centrales Villageoises du Pays Mornantais se sont succédé sur les différentes communes.



Travaux à Saint André La Côte - salle de réunion



Travaux à Chaussan – école



## Cas de la commune de Sainte Catherine

Au cours des travaux d'installation, la commune de Sainte Catherine a changé de Communauté de Communes. Au 1er janvier 2018, elle est en effet passée de la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO) à la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL). Avec l'accord de la commune de Sainte Catherine, les centrales initialement prévues ont été installées et restent exploitées par la SAS CVPM.



Travaux sur l'école primaire de Sainte Catherine

## La fin des travaux

La salle Jean Carmet à Mornant a été la dernière toiture à être installée, en mars 2018. En effet, les travaux ne pouvaient avoir lieu qu'à des dates où la salle de spectacle était inoccupée, ce qui est rarement le cas pour ce bâtiment.



Travaux sur la salle Jean Carmet de Mornant,  
bâtiment propriété de la COPAMO

Après la fin des travaux, différents étapes, tant techniques qu'administratives, ont encore été nécessaires avant la mise en service contractuelle.

## Inauguration

L'inauguration de l'ensemble des Centrales Villageoises du Pays mornantais s'est déroulée à Taluyers le 2 juin 2018 en présence de :

- Pascal Outrebon, Maire de Taluyers,
- Gilles Dutrève, Président de la SAS Centrales Villageoises du Pays Mornantais,
- Pascal Furnion, Vice-président de la COPAMO,
- Sophie Cruz, Conseillère régionale,
- Jean-Luc Fugit, Député de la 11ème circonscription du Rhône.



## Assemblée générale du 2 juin 2018

Le matin même de l'inauguration, la première Assemblée Générale ordinaire avait réuni un grand nombre d'actionnaires.



Assemblée Générale de la SAS Centrales Villageoises du  
Pays Mornantais – 2 juin 2018

Le premier rapport d'activité et le premier rapport financier de la SAS ont été approuvés.

Mais outre l'approbation du travail initié qui reste à finaliser, les actionnaires ont fait de nombreuses propositions pour entamer une réflexion pour de nouveaux projets.

A l'occasion de cette journée, des randonnées découvertes des installations ont été organisées, à pied et à vélo. 5 vélos à assistance électrique ont été prêtés gracieusement par la COPAMO et le magasin Mornant Cycles.



Plusieurs expositions étaient proposées :

- Répartition des 26 centrales villageoises photovoltaïques sur le Pays Mornantais et St Catherine,
- Maquettes réalisées par des classes de CM2,
- « Comprendre et économiser son énergie » du Siel,
- « Gestion des déchets » du Sitom.

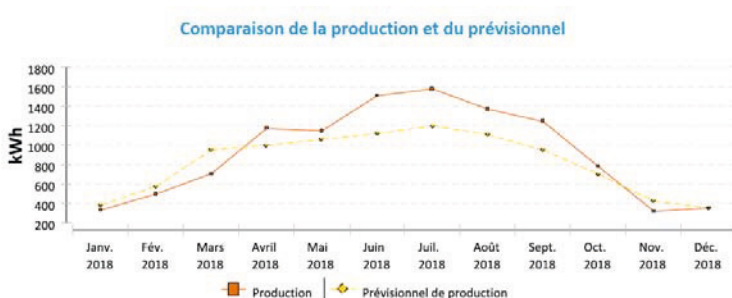
Différentes animations et activités découvertes autour de l'énergie et de l'éco-mobilité étaient assurées :

- Grand jeu de l'oie avec l'association « Apieu Mille Feuilles »,
- Présentation du fonctionnement de panneaux photovoltaïques,
- Suivi en direct de la production électrique des centrales grâce au « monitoring »,
- Calcul de son empreinte carbone,
- Fabrique de son smoothie en pédalant avec le vélo-blender Biocoop (chacun avait apporté ses fruits ou ses légumes),
- Piste vélo « remise en selle »,
- Test de vélos atypiques,
- Atelier réparations de base d'un vélo, avec François : « l'essentiel à savoir pour ne pas rester sur le bord de la route ».

# La production d'électricité

## Suivi annuel de la production

2018 a été la première année complète de production électrique pour les premières installations mises en service.



Exemple de suivi de la production d'une installation de 9 kWc à Mornant sur l'année 2018

Pour cette installation située sur la toiture d'une maison privée à Mornant, on remarque que d'avril à octobre inclus, les bonnes conditions d'ensoleillement et le bon fonctionnement de l'installation ont été très profitables, la production a été supérieure de 12% au prévisionnel.

La première année de pleine production pour l'ensemble des installations sera atteinte fin septembre 2019.

## Suivi du bon fonctionnement et maintenance des centrales

Une centrale photovoltaïque nécessite peu de maintenance. Néanmoins, afin de garantir le maximum de production d'électricité, les membres du Comité de Pilotage se sont organisés pour surveiller quotidiennement le bon fonctionnement des installations.

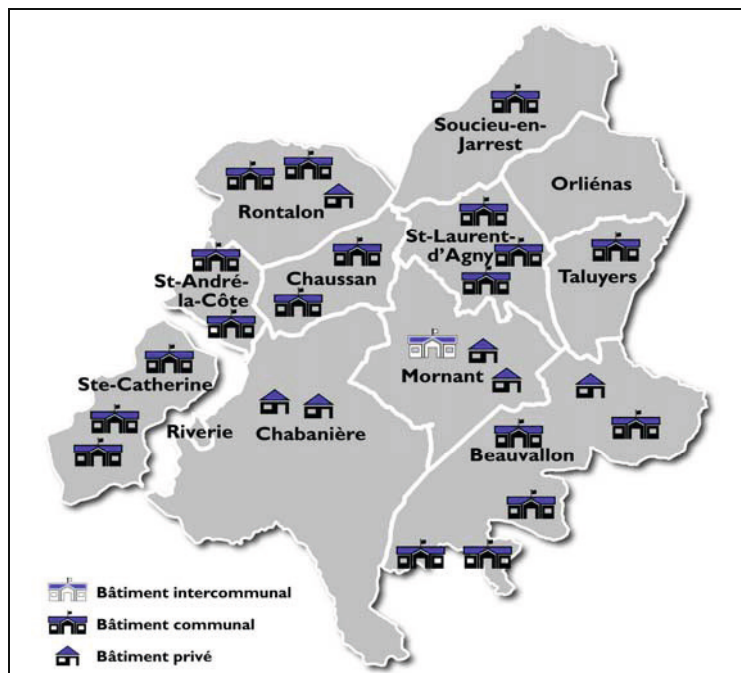
Sur la durée de 20 ans d'exploitation, plusieurs actions techniques spécifiques sont prévues.

Et en cas de panne d'un équipement (panneau, onduleur,...), du matériel de rechange a été prévu.



## Localisation des centrales

26 toitures au total sur 9 communes du Pays Mornantais et à Sainte Catherine



9 communes du Pays Mornantais ont au moins 1 toiture :

Beuvallon (1)  
Chabanière (2)  
Chaussan  
Mornant  
Rontalon  
Saint André la Côte  
Saint Laurent d'Agny  
Soucieu en Jarrest  
Taluyers

- (1) Depuis le 1er janvier 2018, la commune nouvelle de Beuvallon regroupe Chassagny, Saint Andéol le Château et Saint Jean de Touslas.
- (2) Depuis le 1er janvier 2017, la commune nouvelle de Chabanière regroupe Saint Didier sous Riverie, Saint Maurice sur Dargoire, et Saint Sorlin.

## 1 toiture intercommunale



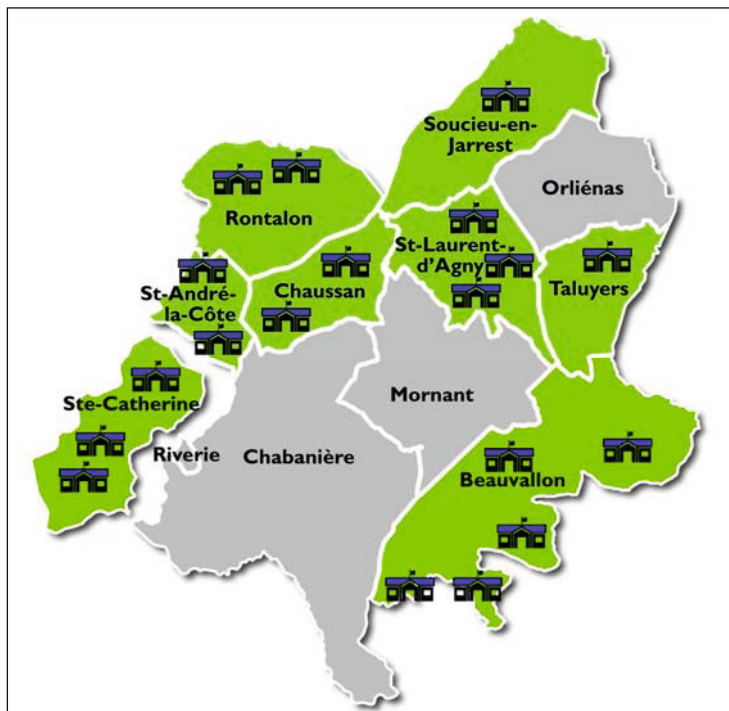
Mornant	Salle Jean Carnet
---------	-------------------

## 6 toitures privées



Beauvallon	Maison privée - Chassagny
Chabanière	Maison privée - St Didier sous Riverie
	Maison privée - St Maurice / Dargoire
Mornant	Maison privée
	Emmaüs
Rontalon	La Soyeuse

## 19 toitures communales

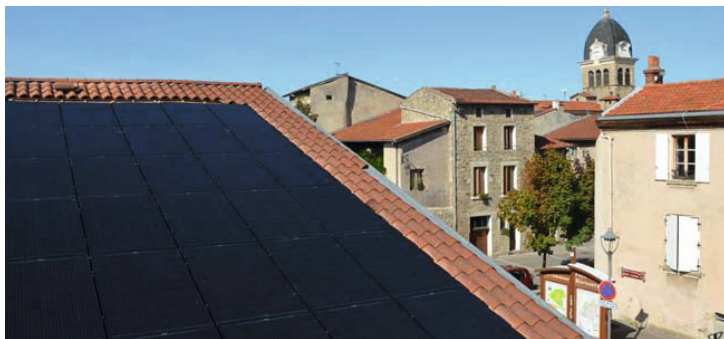


Sainte Catherine		Ecole primaire
		Epicerie
		Local CCMDL
Beauvallon	Chassagny	Salle des Varennes
	Saint Andéol le Château	Boulangerie
		Ecole maternelle
	Saint Jean de Touslas	Local foot
Local technique		
Chaussan		Bibliothèque
		Ecole
Rontalon		Local voirie
		Salle des fêtes
Saint André la Côte		Local technique
		Salle de réunion
Saint Laurent d'Agny		Ecole de musique
		Résidence séniors
		Salle des fêtes
Soucieu en Jarrest		Salle des sports
Taluyers		Salle d'animation

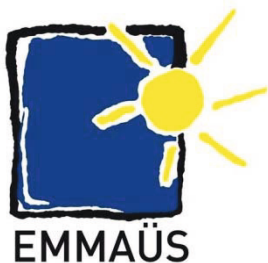
## Diversité des réalisations



Centrale de 9 kWc installée sur une maison privée  
à Saint Maurice sur Dargoire (Chabanière)



Centrale de 9 kWc installée sur la boulangerie  
(bâtiment communal) de Saint Andéol le Château  
(Beauvallon)



Centrale de 9 kWc installée sur le local Emmaüs de Mornant



3 installations photovoltaïques de 9 kWc chacune sur des toitures du village de Rontalon : au premier plan, sur la brasserie "la Soyeuse", au deuxième plan sur le local technique municipal, et au troisième plan, sur la salle des fêtes





Centrale de 9 kWc installée sur une maison privée  
à Mornant



Centrale de 9 kWc installée sur l'épicerie  
(bâtiment communal) de Sainte Catherine



Centrale de 9 kWc installée sur le local foot  
de Saint Jean de Touslas (Beauvallon)



Centrale de 9 kWc installée sur la bibliothèque de Chaussan



Centrale de 9 kWc installée sur l'école maternelle  
de Saint Andéol le Château (Beauvallon)



Centrale de 9 kWc installée sur la résidence séniors  
de Saint Laurent d'Agy



Centrale de 9 kWc installée sur deux pans  
sur l'école de Chaussan



Centrale de 9 kWc installée sur l'école de musique  
de Saint Laurent d'Agy

## D'autres projets sur le territoire du Pays Mornantais

De nombreux projets de centrales photovoltaïques, portés par différents organismes, sont en cours de réalisation sur le territoire du Pays Mornantais :

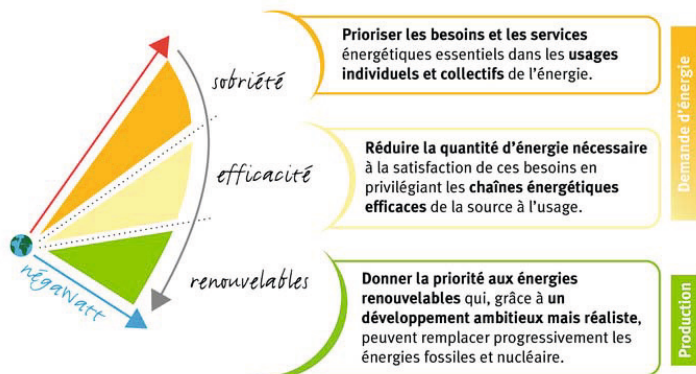
- Ombrières de parking,
- Installation flottante sur une retenue d'eau servant à l'irrigation,
- Installation sur un local technique mutualisé,
- ...

Toutes ces réalisations montrent à quel point le potentiel de réalisations est vaste et diversifié.

La COPAMO et la SAS Centrales Villageoises du Pays Mornantais sont fiers d'avoir initié, avec ces 26 centrales, un élan significatif vers un territoire à énergie positive.

Fort de son savoir-faire technique, de sa capacité à mobiliser de nombreux citoyens en lien avec des collectivités locales, la SAS Centrales Villageoises du Pays Mornantais a la capacité et l'ambition de mener à bien de nouveaux projets d'envergure. Dès 2019-2020, c'est potentiellement 1M€ qui pourraient être investis.

Nous nous inscrivons dans la démarche négaWatt :  
sobriété, efficacité énergétique et énergies renouvelables.



**« L'énergie la moins polluante  
est celle qu'on ne consomme pas. »**

[www.negawatt.org](http://www.negawatt.org)

## Remerciements

Un grand merci aux bénévoles, aux entreprises, aux services techniques et aux élus des communes et de la COPAMO qui ont contribué au bon déroulement des travaux et à la réussite de ce projet technique et humain.

## Droits de diffusion

Ce film est destiné à être reproduit, représenté et/ou adapté, en tout ou partie, s'il y a lieu, sur l'ensemble des supports audio et/ou vidéo diffusés par tous types de média (notamment radios, télévisions, sites internet, cinémas, projections en réunion publique, etc...) dans le cadre de la promotion des Centrales Villageoises et de la production locale d'énergie. Plus largement, il peut être utilisé pour promouvoir les activités de citoyens, d'entreprises, d'associations et de collectivités pour un projet commun sur un territoire, à l'exclusion des usages commerciaux.

### SAS Centrales Villageoises du Pays Mornantais (CVPM)

SAS à capital variable - RCS Lyon : 823 215 892

218 route de Jalloussieux - 69530 Orliénas

[www.paysmornantais.centralesvillageoises.fr](http://www.paysmornantais.centralesvillageoises.fr)

[paysmornantais@centralesvillageoises.fr](mailto:paysmornantais@centralesvillageoises.fr)

Investissez  
dans la  
Transition  
Énergétique !



Centrales  
Villageoises  
du Pays  
Mornantais

## DVD Pal

La SAS Centrales Villageoises du Pays Mornantais (CVPM) a installé et exploite pour une période de 20 ans des centrales de production d'énergie renouvelable. Par cette démarche citoyenne, sont associés des particuliers, des collectivités, des élus, des entreprises et des associations pour s'inscrire concrètement dans la transition énergétique au cœur du territoire. Installés sur plusieurs toitures de différentes communes, les panneaux photovoltaïques produisent une électricité injectée dans le réseau pour satisfaire une consommation locale. Au-delà de la production, dans le cadre de l'objectif d'un territoire à énergie positive, CVPM participe ainsi à la lutte contre le réchauffement climatique au plus près des citoyens.

Durée : 25mn

